

UN ORGANE ORIGINAL, MULTIPARTITE ET INDÉPENDANT

PRÉSENTATION / L.ZILLIOX/ 14.02.2012/DREAL ALSACE



Le **SPPPI** de Strasbourg-Kehl

1992



2012

Nature et vocation du SPPPI⁽¹⁾ « porte d'entrée à la concertation permanente. »

3

Créé à Strasbourg en 1992 (par arrêté du Préfet BAREL), sur un territoire d'importantes activités d'entreprise, dans un bassin de vie à forte densité de population, le SPPPI a vocation de réunir tous les acteurs concernés par les pollutions et risques potentiellement générés par le développement industriel et ses impacts susceptibles d'être nocifs pour l'Environnement et la Santé.

(1) Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles

MISSIONS « élémentaires » du SPPPI

4

- Etre un lieu ouvert d'écoute et d'échanges sur les orientations prioritaires en matière de prévention des pollutions et risques industriels.
- Contribuer à la diffusion des bonnes pratiques en matière de DIALOGUE durable entre acteurs et de PARTICIPATION des citoyens, dans un climat de confiance et de reconnaissance réciproque des compétences.

(le bon choix des mots et la définition claire des concepts sont indispensables pour être compris de tous les publics !)

Au SPPPI, la « **stratégie** » est collégiale et pluri acteurs

5

Les « **acteurs** » du SPPPI se répartissent en **cinq Collèges**, à savoir :

- Acteurs économiques et exploitants industriels.
- Elus et représentants de Collectivités locales.
- Représentants des Services de l'Etat.
- Membres d'associations de protection de l'environnement, d'associations de consommateurs ou d'autres activités sociales.
- Scientifiques et personnes qualifiées.

L'INITIATIVE « libre et volontaire » d'action

6

Le SPPPI peut se saisir de tous les sujets qu'un groupe (d'acteurs) constitué souhaite «traiter» dans les domaines concernant l'identification et/ou la planification de projets industriels et des mesures de «prévention-précaution» qui accompagnent leur mise en oeuvre afin de :

- protéger la santé humaine et les biens des personnes,
- préserver les ressources et milieux naturels.

SPPPI: une « déclinaison d'impératifs »

7

- S «**S**usciter une culture du risque»
- P «**P**révenir + anticiper des conflits»
- P «**P**artager les connaissances»
- P «**P**roposer des orientations d'action»
- I «**I**nformer tous les publics»

Le Conseil d'Orientation arrête les Objectifs du SPPPI

Le SPPPI, organisé en Commissions Thématiques

8

- «Air et Bruit» (environnement-santé)
- «Eaux, Sols et Déchets»
- «Actions transrhénanes»
- «Prévention des Risques»
- «Information et Communication»

Le **CONSEIL D'ORIENTATION** peut proposer de nouvelles
COMMISSIONS et/ou modifier les **THEMES** des CT

L'animation prioritaire au SPPPI, les « **Rencontres-Débats** »

9

- Ce type d'activité est principalement développé en **Commissions Thématiques** et/ou en groupes de projets.
- Dans son domaine, chacune des Commissions s'informe de l'état des lieux, de l'évolution des Techniques et de la Règlementation, ainsi que de leur mise en œuvre , en vue d'aboutir à des propositions concertées, destinées aux décideurs économiques et politiques, dans la perspective du *Développement Durable*.
- Les **Conférences-débats** (intervenants externes invités), ouvertes à tous, incitent les acteurs à la découverte de nouveaux Savoirs.

Une *présidence diversifiée* des Commissions Thématiques du SPPPI

10

- «Air et Bruit», *Prof. Alain CANTINEAU* (Fac. de Médecine, Université de Strasbourg)
- «Eaux, Sols et Déchets», *Madame Andrée BUCHMANN* (CUS et CR d'Alsace)
- «Actions Transrhénanes», *Dr. Claus-Dieter SEUFERT* (Kehl et Ortenaukreis)
- «Prévention des Risques», *Madame Annie BENETREAU* (Préfecture- 67, SIRACEDPC)
- «Information & Communication», *Madame Françoise TONDRE* (Expert Risques majeurs)

Groupes de projets et/ou d'exploration dans le cadre des Commissions Thématiques

- «Nuisances olfactives», Gr.de projet piloté par M. Jean-Luc DEJEANT (ADIQ)
- «Documents-Guide SPPPI», Gr.de projet piloté par Madame Gillonne PRINTZ (SIRACEDPC)
- «PPTPA» (Procédure de Prévention Transrhénane de la Pollution Atmosphérique), Gr.de projet piloté par M. Joseph KLEINPETER (ASPA)
- «Pollution, AVC et risques neurovasculaires», Gr. exploratoire piloté par le Dr. Jacques REIS (Neurologue, Méd. Environnementale)

Autres éléments à l'actif du SPPPI de Strasbourg-Kehl, pour être opérationnel :

12

- Partager l'information et «créer des liens» entre acteurs.
- Répondre aux demandes de formation.
- Accueillir des «porteurs de projets».
- Participer aux expérimentations «sur le terrain».
- Développer l'expertise pluraliste, collégiale, qui relève d'une «logique négociée» entre acteurs obligés de composer avec des visions très diverses, différentes de la leur.

Au global, les objectifs du SPPPI se situent -pour partie- dans la:

13

Concertation

à l'amont de décisions
en matière de
prévention des
risques
et pollutions;

Conception

de messages pour
mieux comprendre les
démarches d'acteurs
aux intérêts
contradictaires;

Valorisation d'acquis
(scientifiques,
techniques, voire
culturels et sociétaux)
à relayer vers le
Politique et le Public.

LES MAÎTRES-MOTS sont:

ANTICIPATION, REGULATION et MEDIATION

Le SPPPI de Strasbourg-Kehl

14

**CETTE STRUCTURE, CRÉE EN 1992,
QUI LA FAIT VIVRE ?
QUI LUI PERMET D'EXISTER
ET D'AGIR ?**

SON ORIGINALITÉ ET SES ATOUTS

20 ans déjà



QUI fait vivre le SPPPI ? (1)

16

(1) *A l'évidence, tout d'abord,*

ses **Membres** les plus assidus **et** ses **Partenaires** volontairement engagés, venant du «*Tout Public*» (associations, riverains, journalistes,...), du Secteur *industriel* (exploitants, salariés, acteurs économiques), de la Sphère *politique* (élus locaux et représentants des collectivités territoriales), des Services de *l'Etat* (autorités gouvernementales et administratives), de la Communauté *scientifique*, (personnalités qualifiées, chercheurs en sciences physiques ou humaines).

Tous réunis, ils génèrent une information importante, ciblée et exploitable, avec l'ambition de forger l'apprentissage collectif d'une CULTURE du RISQUE.

QUI fait vivre le SPPPI (2)

17

(2) *Avec certitude,*

son **équipe d'animation**, comprenant :

- La Présidence du SPPPI-APIAS^{*)}
- Les Présidents des Commissions Thématiques du SPPPI
- Le Secrétariat du SPPPI-APIAS^{*)}
- Le «Secrétariat Technique» du SPPPI^{**)}

**) APIAS: Association (support d'action/gestion du SPPPI) pour la Prévention des pollutions Industrielles de l'Agglomération de Strasbourg, présidée par le Prof. Daniel BERNARD.*

Secrétaire du SPPPI-APIAS : Laurence MORIVAL.

***)Secrétaire Tech. SPPPI: Sophie SANSON (Ing. DREAL-SRT, à t.part.)*

Le SPPPI existe...

18

- En France, par l'initiative conjointe des Ministères en charge de l'ENVIRONNEMENT et de l'INDUSTRIE. A Strasbourg, par l'arrêté préfectoral du 18 novembre 1992.
- Actuellement, par la volonté du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) : le décret du 22 août 2008, modifiant le Code de l'Environnement, a confirmé le fonctionnement de la quinzaine de SPPPI en place.
- ... sur le Territoire de l'agglomération transrhénane de Strasbourg-Kehl, avec l'aide des services de l'Etat (DREAL en particulier) devant être apportée à son Président sur décision de M. le Préfet^(*) qui le nomme pour un mandat de 3 ans, renouvelable. (du 05/2011 au 05/2014, la présidence est confiée à *Lothaire ZILLIOX* pour un 3^è mandat).

(*) 13 SPPPI sont présidés en France par l'autorité préfectorale; à *Strasbourg* et *Toulouse*, les Préfets de région ont désigné une personnalité scientifique à la présidence des SPPPI créés.

Les Moyens d'Action du SPPPI (1)

19

- Les «Actions concertées», menées à l'initiative du SPPPI, sont financées principalement dans le cadre de l'APIAS.
- L'Association, «support d'action-gestion» du SPPPI, bénéficie de subventions des Collectivités Territoriales (CUS, CG67, CRA) et du versement de cotisations par des partenaires socio-économiques institutionnels (CCI, FIA, Collectivités) .
- La mise à disposition des moyens de «fonctionnement courant» du secrétariat du SPPPI-APIAS, en provenance du MEDDTL, s'opère via la DREAL Alsace où se trouvent localisés le SPPPI et le siège de l'APIAS.

NB : Au SPPPI, *de nombreuses réalisations sont à mettre au compte de contributions BENEVOLES, et d'engagements VOLONTAIRES des membres et/ou partenaires-relais.*

Les Moyens d'Action du SPPPI (2)

20

- **Les Ressources matérielles et financières:**
(Ministère/DREAL, CUS, CG67, Région Alsace, CCI, FIA), Cf. **annexes.**
- **Les Ressources Humaines (acteurs rémunérés)¹**
 - la secrétaire du SPPPI, (sous contrat « Collectivités- APIAS) ;
 - l'assistance technique d'un ingénieur de l'industrie et des mines (SRT/DREAL), affecté au SPPPI à temps partiel; l'apport technique ponctuel d'agents DREAL ;
 - la «personne-relai» du SPPPI à Kehl (service environnement municipal).
- **Les Ressources Humaines (acteurs bénévoles)²**
 - le président de l'APIAS et les membres de son bureau,
 - le président du SPPPI et les animateurs des commissions thématiques et groupes de projets.

(1) *Pour assurer le fonctionnement de la structure,*

(2) *pour assurer la gouvernance de la structure.*

Les Moyens d'Action du SPPPI (3)

- Un **Conseil d'Orientation** qui arrête les objectifs du SPPPI.
- L'**Assemblée Plénière** qui valide le programme-actions du SPPPI.
- Son « **Secrétariat Technique** » dont la ***triple mission auprès de la présidence***, consiste à :
 1. Activer la tenue et assurer le suivi des Réunions-débats des cinq Commissions thématiques, en assistant leurs Présidents respectifs, en liaison avec les contributeurs des Collèges du SPPPI.
 2. Contribuer à la réalisation d'outils d'information du SPPPI (tels les documents-guides, la Lettre périodique, etc.) et à y impliquer les personnels-ressource des services , les spécialistes en technologies industrielles et autres acteurs concernés.
 3. Représenter le SPPPI local au niveau des réseaux nationaux (Club, Forum, Assises,...) pour transmettre le retour des informations actées et la synthèse des objectifs et perspectives envisagés .

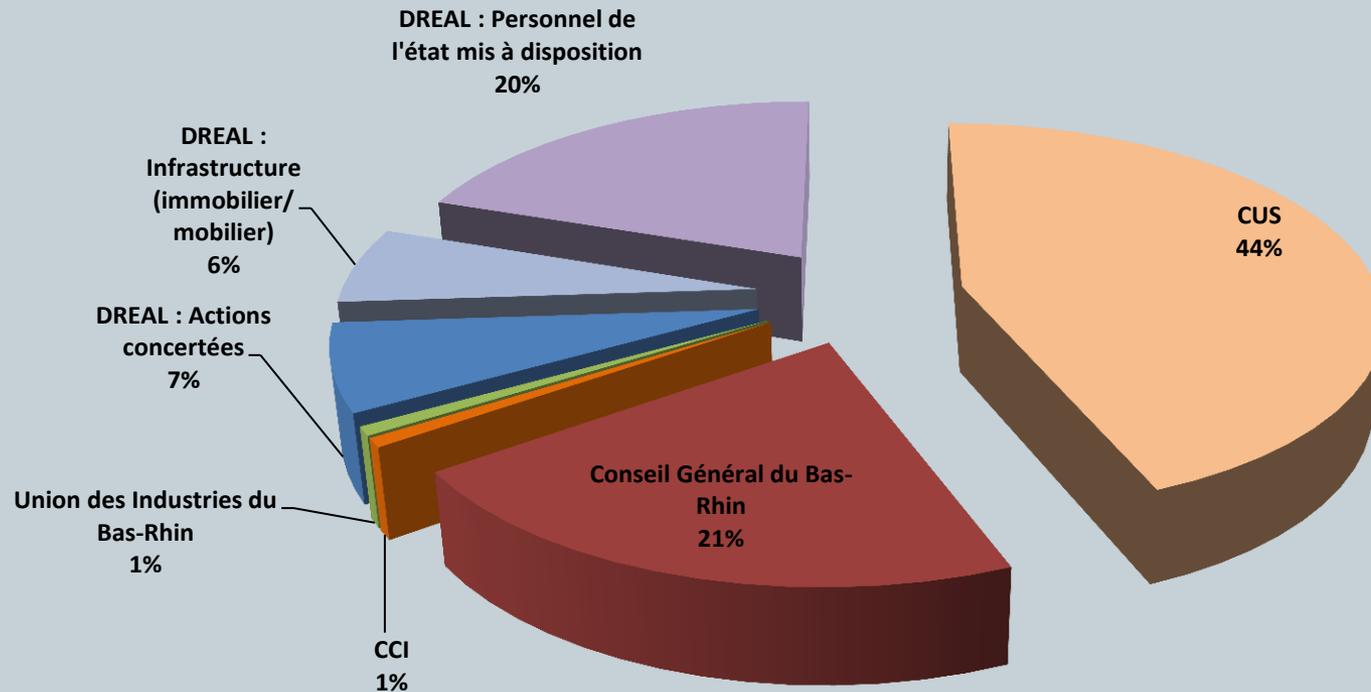
Annexe 1

Les Ressources matérielles et financières

22

Origine : Collectivités, Ministère, Cotisants/APIAS

Ressources globales APIAS/SPPPI pour 2011 : 68 000 euros



Annexe 2

Les Ressources matérielles et financières

23

Origine: Collectivités, Ministère, Cotisants/APIAS

En **2012**, la nouveauté vient d'une répartition modifiée du soutien des Collectivités territoriales au SPPPI-APIAS:

Avec la participation du Conseil Régional d'Alsace, le partage de la subvention « Collectivités » s'établit comme suit,
CUS (67%), CG67 (22%), CRA (11%)

Pour INFO : **15 SPPPI** en dix Régions de France

24

- ALSACE (1) Strasbourg-Kehl (*)
- Antilles-GUYANE (1) Centre Spatial Kourou
- AQUITAINE (3) Pr.Ile d'Ambès, Estuaire Adour, ZI Lacq
- Haute NORMANDIE (1) Basse Seine
- ILE de FRANCE (1) Vallée de Seine
- MIDI PYRENNEES (1) Toulouse (*)
- NORD-PAS de CALAIS (3) Artois, C.O.F., Hainaut-Cambr.-Douaisis
- PAYS de LOIRE (1) Estuaire de Loire
- PROV. ALP. C. d'AZUR (1) Paca/Fosse-Berre (Cyprès)
- RHÔNE ALPES (2) Spiral-Lyon, S3PY-Grenoble

Les SPPPI sont situés en Région dans les locaux des DREAL.

Ils sont en majorité sous la présidence d'un Préfet et leur secrétariat est assuré par les SRT-DREAL

(*) S3PI, sous présidence scientifique